

Guidance parentale déléguée

Soutien à la parentalité



Votre don en
bonnes mains.

Croix-Rouge neuchâteloise
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse





Développer les compétences parentales et répondre aux besoins des enfants.

Processus de fonctionnement

Avec l'accord du client qui a préalablement averti son médecin traitant, une évaluation est effectuée, idéalement à domicile par un/e infirmier/ère en psychiatrie. Si celle-ci s'avère positive, l'évaluateur se charge d'obtenir le mandat médical validé et signé par le médecin traitant et de faire parvenir celui-ci à l'assurance de base du bénéficiaire des soins. La caisse-maladie a 14 jours ouvrables pour se prononcer. Passé ce délai, le mandat est accepté, et les soins de base délégués à la Croix-Rouge neuchâteloise (CRNE).

Un assistant socio-éducatif (ASE) assure des interventions, essentiellement au domicile familial, en présence du parent et de l'enfant. Elle travaille au moyen d'objectifs précis fixés par l'évaluateur ainsi que des moyens de les réaliser sur les difficultés rencontrées, ceci dans une optique d'autonomisation.

L'ASE mobilise et développe les compétences, les ressources du parent pour atteindre les objectifs fixés tout en favorisant un climat de collaboration et de confiance.

Les interventions se font généralement la semaine entre 7h00 et 21h00 et/ou le samedi matin.

Public cible

- Parents ayant des difficultés psychiques qui engendrent une crise familiale.
- Père/mère démontrant une capacité d'évolution, de changement.

Objectifs

- Maintien du lien parent-enfant
- Favoriser la reprise des activités de la vie quotidienne dans les soins de l'enfant, son développement et sa sécurité, et améliorer la dynamique familiale perturbée.
- Permettre aux parents de fonctionner en diminuant le réseau professionnel et ainsi gagner en autonomie.
- Valoriser les compétences du parent afin d'améliorer sa confiance en ses capacités à répondre aux besoins de son enfant.
- Maintenir les acquis, favoriser l'autonomisation.

Avantages

- Délégation des soins de base à la Croix-Rouge qui mandate une collaboratrice assistante socio-éducative (ASE).
- Permet un accompagnement optimal au sein du cadre familial plusieurs heures par semaine.
- Une communication favorisée par des échanges réguliers des différentes parties.

Cadre financier

Cette prestation de guidance parentale intervient dans le périmètre de la LaMal (loi fédérale sur l'assurance-maladie). Les frais sont soumis à franchise et quote-part. Selon l'ordonnance sur les prestations des soins (OPAS), comprennent les soins de base : les mesures destinées à surveiller et à soutenir les malades psychiques pour accomplir les actes ordinaires de la vie (art. 7, al. 2, l. c, ch. 2).



Vous aussi, soutenez notre cause !

Nous avons besoin de vous pour rendre notre canton plus humain. En soutenant notre cause, vous permettez à des habitants vulnérables du canton de bénéficier durablement de nos prestations.

IBAN : CH90 0900 0000 2000 1504 8
CCP 20-1504-8

Avril 2019

Croix-Rouge neuchâteloise
032 886 88 60
contact@croix-rouge-ne.ch | www.croix-rouge-ne.ch